

Gestion opérationnelle du nuage de cendres :

Zéro pointé !

SI L'ADMINISTRATION « BRILLE » RÉGULIÈREMENT PAR SES FRASQUES BUREAUCRATIQUES ET A ATTEINT TOUT RECENTEMENT LE FOND AVEC SA NOTE SUR LE CONTRÔLE DE PRÉSENCE, LES CONTRÔLEURS ONT PU CONSTATER DE VISU QUE LE TITRE D'ÉCHELON CENTRAL OPÉRATIONNEL POUR LA DO N'EST VRAIMENT QU'UNE SIMPLE PLAQUE SUR UN MUR ! AUCUNE ANTICIPATION, AUCUNE COORDINATION AVEC LES AUTRES PRESTATAIRES, AUCUNE CONSIGNE CLAIRE... LE NEANT LE PLUS TOTAL QUI A OBLIGÉ LES SALLES DE CONTRÔLE A SE DÉBROUILLER ET A ASSUMER SEULES !

DO : Pas d'anticipation, pas de coordination

Les autorités françaises ont décidé de ne pas fermer l'espace aérien. Dont acte. Cependant, les pays voisins, diversement impactés par le nuage de cendres, ont eux restreint l'utilisation de leurs espace et fermé des aéroports.

Malgré cette situation, les services de la Direction des Opérations (DO) :

- n'ont anticipé aucun plan d'action concernant les modalités de transfert des vols ;
- et n'ont coordonné aucune mesure de régulation avec les prestataires voisins pour protéger les secteurs de contrôle.

En résumé, la DO a brillé par son absence, laissant les chefs de salle et les contrôleurs aériens, qui eux étaient à poste, gérer la crise. Est-il bien sûr que ce soit dans les salles de contrôle qu'il faille vérifier que le travail est réalisé ???

Les ICNA ne seront pas les boucs-émissaires !

Compte tenu du contexte très particulier, la DSNA pris le soin de rédiger une note confirmant que la fermeture de l'espace aérien relève de ses compétences. Elle aurait été aussi bien inspirée de se concerter avec la DSAC (très

SAFE AREA?

A cette question récurrente des pilotes sur la fréquence, quelle doit être la réponse des contrôleurs ?

Oui, non, peut-être, sans doute, ne pas répondre, c'est de votre responsabilité.... ????

Alors que les cartes annoncent la présence de cendres dans nos espaces aériens, alors que des pilotes en font le report, la DO a laissé les contrôleurs et les chefs de salle assumer seuls la responsabilité.

TOUT SIMPLEMENT INDIGNE !

absente sur ce dossier) pour accompagner cette décision de consignes opérationnelles claires.

Le SNCTA ne peut tolérer que des décisions politiques sans aucune déclinaison opérationnelle fassent reposer des responsabilités supplémentaires sur les épaules des contrôleurs.

Il est URGENT que l'administration assume ses choix et cesse de reporter ses décisions sur les contrôleurs. Les ICNA ne seront pas les boucs-émissaires en cas de problème.

LE SNCTA EXIGE RAPIDEMENT :

Des consignes opérationnelles claires de l'administration ;

Une phraséologie adaptée validée par la DSAC car un contrôleur ne doit pas se retrouver seul pour décider si « espace aérien ouvert » signifie « ciel propre et sans risque » !